



GROUPEMENT HOSPITALIER
CAUX MARITIME
DIEPPE | SAINT-VALÉRY-EN-CAUX | EU
LE TRÉPORT | LUNERAY | SAINT-CRESPIN | ENVERMEU

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA
PASS Permanence d'accès aux soins et à la santé
Du Centre Hospitalier de Dieppe

ANNEE 2022

*(Mme A.VAN DEN BROUCKE, Infirmière, Mme M.PETIT, Assistante Sociale, Docteur E.GAUTHE et Mr D.
IBN EL HAJ, Cadre Supérieur de santé)*

Table des matières

I.	PRESENTATION DE LA PASS	3
II.	LES MISSIONS DE LA PASS	4
III.	HISTORIQUE de la PASS :	5
IV.	FONCTIONNEMENT DE LA PASS DE DIEPPE	6
1.	L'assistante de service social :	6
2.	L'infirmière	6
3.	Le Médecin	7
V.	PARTENARIATS	8
1.	En interne :	8
2.	En externe :	9
VI.	ACTIVITE 2022 : EVOLUTION 2021-2022	10
VII.	ANALYSE DE L'ACTIVITE GLOBALE :	11
VIII.	TYPOLOGIE DES PERSONNES VUES A LA PASS :	12
1.	Tranches d'âge des bénéficiaires de la Pass	12
2.	Schéma familiaux des bénéficiaires	13
3.	La situation de logement / hébergement des personnes bénéficiaire de la PASS	14
4.	Rapport Couverture Sociale/ressources	15
5.	Ethnies accueillies	16
6.	Les orientations des personnes suivies	18
IX.	ACTIVITE D'ACCUEIL :	19
X.	ACTIVITE ASSISTANTE de SERVICE SOCIAL :	20
XI.	ACTIVITE INFIRMIERE	20
XII.	ACTIVITE MEDICALE	21
XIII.	OBJECTIFS ET PROPOSITIONS DE LA PASS :	22
1.	Structurer l'organisation de la PASS pour répondre aux besoins de la population	22
2.	Communiquer sur les missions de la PASS	22
3.	Mettre en place des protocoles et/ou des procédures (dont les repérages des personnes en situations de précarité)	22
XIV.	FAITS MARQUANTS EN 2022	23
XV.	INSCRIRE LA PASS DANS UNE DEMARCHE QUALITE	23
	CONCLUSION :	24
	PERSPECTIVES	25
	GLOSSAIRE	26

I. PRESENTATION DE LA PASS

Le service de la PASS¹ se situe dans un lieu dédié et identifié au sein du CH² Dieppe se situe au sein au rez-de-chaussée du bâtiment Pasteur au niveau du Pôle Social (Bureau 3-4-10). Cette unité fonctionnelle bien identifié permet d'assurer un fonctionnement structuré en interne pour un bilan d'activité et financier.

- Une équipe composée du personnel suivant :

Médecin	0,1 ETP
Assistante de service social	0,5 ETP
Accueil/Secrétariat	0,2 ETP
Infirmière	0,5 ETP

¹ Permanence d'Accès aux Soins de Santé

² Centre Hospitalier

II. LES MISSIONS DE LA PASS

C'est un dispositif créé par l'article L6112.6 du code de la santé publique, adapté aux personnes en situation de précarité. La PASS est un dispositif passerelle : elle offre un accès aux soins et un accompagnement social transitoire aux patients dans la perspective d'un retour aux soins via un dispositif de droit commun.

Grâce à une évaluation médico-sociale de la personne, la PASS assure une prise en charge médicale, infirmière et sociale « *de base* ». Elle oriente les patients qui le nécessitent vers le plateau technique ou les consultations de l'établissement. Elle les accompagne dans leurs parcours d'accès aux droits et aux soins.

Au CH de Dieppe, nous accueillons toutes populations en situations de précarité, que ce soit sur sollicitations d'associations, d'établissements sanitaires et sociaux ou bien à l'initiative de la personne ou de son entourage.

Les bénéficiaires peuvent aussi nous être orientés par les urgences ou tout autre partenaire.

III. HISTORIQUE de la PASS :

La permanence d'Accès aux Soins de Santé³ (PASS) du Centre Hospitalier de Dieppe existe depuis 2000. Elle était à l'époque, implantée au sein du service d'accueil des urgences et assurée par une assistante de service social (ASS) à temps plein assistée d'un agent en contrat emploi-jeune.

En 2002, l'unité locale de la Croix Rouge de Dieppe a ouvert une antenne de Premier Accueil Social Médicalisé, actuellement appelée Accueil Santé Social, pour venir en aide aux plus démunis.

Dès cette création, une convention de partenariat a été établie entre le service de la PASS de Dieppe et la Croix Rouge de Dieppe pour permettre l'accès aux soins des plus démunis même sans couverture sociale.

Une permanence médicale était assurée tous les jeudis après-midis sans rendez-vous dans les locaux de l'unité locale de la Croix Rouge. En parallèle l'assistante de service social assurait sur place une permanence d'accueil sans rendez-vous.

A ce jour, il n'existe plus de convention entre La Croix Rouge et le Centre Hospitalier de Dieppe, l'accueil médical à la Croix rouge existe toujours sans assistante sociale et une collaboration partenariale perdue.

³ CF Glossaire en page 27

IV. FONCTIONNEMENT DE LA PASS DE DIEPPE

La permanence téléphonique et physique est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

1. L'assistante de service social :

Elle reçoit le public orienté par les partenaires du territoire dieppois ou par les partenaires hospitaliers.

Elle fait le point sur la couverture sociale de la personne et également fait un point global sur sa situation. Si une problématique santé émerge de cette évaluation, l'ASS accompagne le bénéficiaire vers ses droits aux soins en travaillant en collaboration avec notre partenaire principal qui est la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Elle va également travailler avec d'autres partenaires dans le but d'informer, la personne de la conseiller et de l'orienter vers les organismes adéquats (comme les préfectures pour la régularisation des titres de séjours, les bailleurs sociaux, etc...) dans ce moment difficile de sa vie. L'objectif premier est d'accompagner l'insertion de cette personne dans le dispositif de droits communs.

AU TOTAL : coordonner les parcours social et santé de la personne

2. L'infirmière

Elle reçoit le public orienté par les partenaires du territoire, et hospitaliers ou parfois à l'initiative des personnes et de leur entourage.

Son rôle au sein de la PASS va être de réaliser d'évaluer ses besoins en santé grâce à la réalisation d'un recueil de données auprès des usagers. Le parcours de vie des personnes qui arrivent à la PASS est souvent difficile, ils sont souvent en rupture de

soins. Il lui est donc nécessaire de savoir mobiliser ses connaissances paramédicales, ses qualités humaines afin de mettre en confiance le plus rapidement possible le patient. L'infirmière doit mobiliser l'intégralité des 10 compétences établies selon le référentiel du 31 juillet 2009 afin de prendre au mieux en charge tout patient.

L'objectif est d'aider le patient à reprendre soin de lui et de l'accompagner dans son parcours de soins en lui donnant les bons outils.

En fonction de la situation et de l'état clinique de la personne, l'infirmière l'orientera selon l'urgence, vers un médecin urgentiste, la maison médicale, ou alors prendra un rendez-vous avec le médecin référent de la PASS.

L'infirmière coordonne le parcours de soins du patient en travaillant avec les partenaires intra et extrahospitaliers

3. Le Médecin

Arrivé en mars 2022, est présent les jeudis matin de 9h à 12h30.

Après évaluation des situations médicales avec l'infirmière, des consultations sur RDV sont programmées.

En fonction de son expertise, le médecin peut effectuer des prescriptions d'exams complémentaires, des tests de dépistages, de vaccinations, des prescriptions médicales, des orientations vers les spécialistes, des prescriptions pharmaceutiques.....

V. PARTENARIATS

1. En interne :

➤ Avec le Bureau des Admissions :

Un important travail de collaboration a été mené avec le Bureau des Admissions (B.D.A.) et les services financiers. En effet, le B.D.A. des urgences ou le B.D.A. central nous interpellent directement par mail ou par téléphone dès qu'une personne se présente à l'hôpital sans couverture sociale ou en absence de renouvellement de droits. Ainsi, nous sommes rapidement informées et pouvons apporter l'aide nécessaire à ces personnes.

➤ Avec la pharmacie à usage intérieur :

Le partenariat avec la pharmacie hospitalière se passe bien. Tout patient qui a bénéficié d'une prescription médicale ou autre (ex : complémentaires) et qui ne bénéficie pas d'une couverture sociale complète ou se trouve dans une situation de précarité doit se rendre au sein de notre service afin d'établir un recueil de données, social et/ou sanitaire. Cette évaluation lui permettra (ou pas) d'être éligible à la PASS et ainsi de pouvoir faire valoir ses prescriptions au sein de l'établissement.

Une carte d'affiliation au service appelée « PASS/PASS » lui sera remise. Ce document validé par un professionnel du service et délimité dans le temps selon la problématique rencontrée lui permettra ensuite de bénéficier de la gratuité des médicaments et examens complémentaires au sein du GHT⁴ jusqu'à la remise en place de ses droits santé. Le Patient pourra donc à la suite se rendre à la pharmacie intra hospitalière pour se faire délivrer ses médicaments.

⁴ Groupement hospitalier territoire de caux

➤ Autres services :

- Service des Finances : pouvoir bloquer une facture sur une consultation externe, un examen complémentaire ou un bilan sanguin... en attendant l'ouverture de droits communs ou facturer directement sur le budget PASS grâce à l'unité fonctionnelle (U.F.) dédiée.
- Pavillon Mère-Enfant : pour le suivi d'une personne enceinte ou d'un enfant.
- Imagerie Médicale : obtenir un rendez-vous dans les plus brefs délais et facturer l'examen sur l'U.F. de la PASS.
- Laboratoire d'analyse médicale : même principe que l'imagerie médicale.

2. En externe :

- Le Conseil Départemental au travers des services PMI⁵ et planification familiale
- Le CADA⁶ SCHANDO (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asiles) Dieppe
- Le CADA groupe SOS Solidarité / Neuville lès Dieppe
- Le CCAS⁷ de la ville de Dieppe
- L'O.N.M⁸ avec le Foyer Vauban et la Passerelle, le CSAPA⁹, CEGIDD¹⁰
- La Mission locale
- La Communauté 360
- Le Dac¹¹ : regroupement de différentes structures
- L'association Itinérance
- L'association Phare 111

⁵ Protection Maternelle et Infantile

⁶ Centre d'Accueil de Demandeur d'Asile

⁷ Centre Communal d'Action Sociale

⁸ Œuvre Normande des Mères

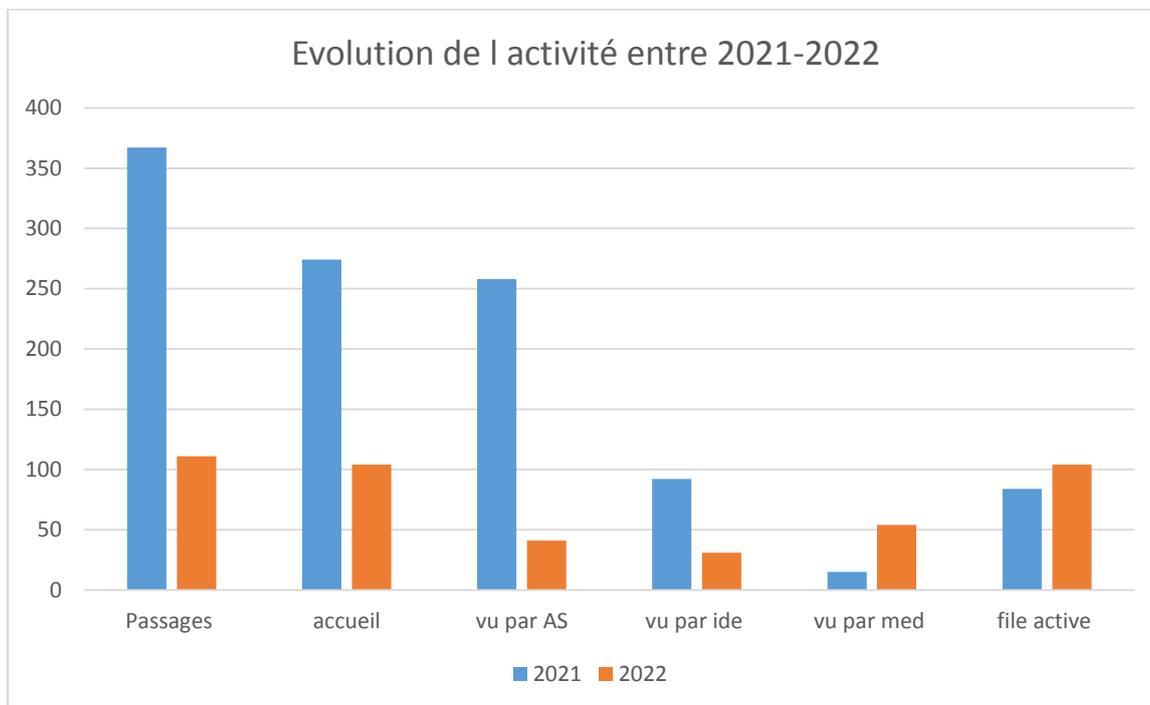
⁹ Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

¹⁰ Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic des maladies sexuellement transmissibles

¹¹ Dispositif d'Appui à la Coordination

- Les autres centres hospitaliers (C.H.U¹². Rouen)...

VI. ACTIVITE 2022 : EVOLUTION 2021-2022



¹² Centre Hospitalier Universitaire

VII. ANALYSE DE L'ACTIVITE GLOBALE :

En 2022, l'activité de la PASS au GHT Caux Maritime Dieppe a légèrement augmenté. La prise en charge de nouveaux patients est passée de 84 en 2021 à 104 en 2022 malgré l'absence de l'infirmière sur une durée importante.

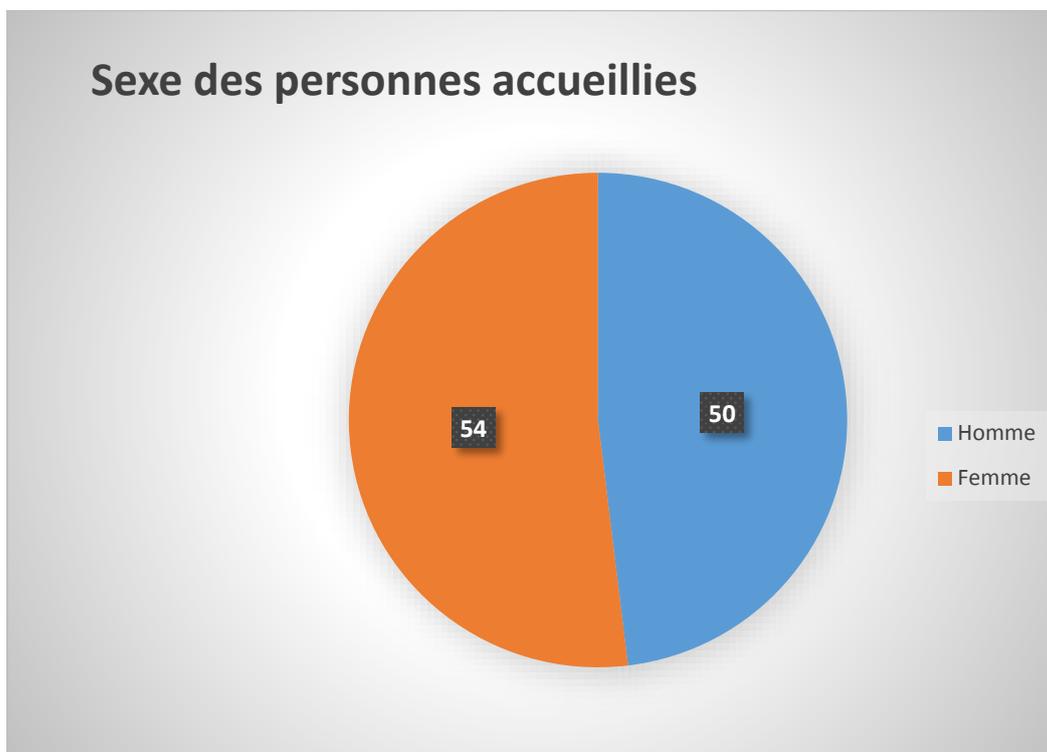
Sur ces 104 personnes :

- ❖ 41 ont été prises en charge par l'assistante de service social
- ❖ 31 ont par l'infirmière
- ❖ 54 par le médecin (car les patients ont été vu plusieurs fois pour des consultations)

De ce fait, en 2022, l'assistante de service social a dû pallier à l'absence de l'infirmière en assurant ses propres missions et en assurant l'accueil et l'évaluation de l'état de santé de la personne relevant de la PASS.

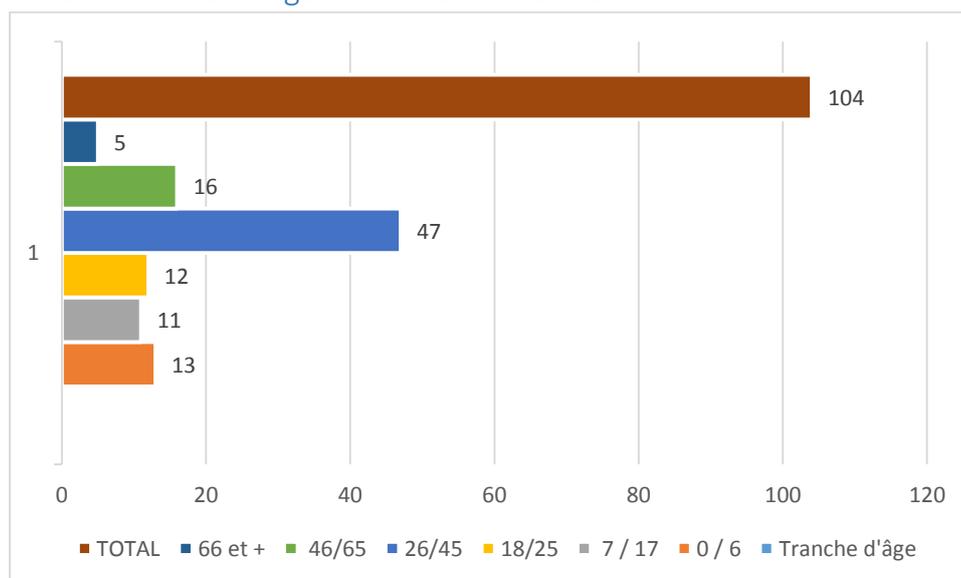
La présence d'un médecin permanent au sein de la PASS a permis une meilleure prise en charge des patients et une meilleure coordination du parcours de soins

VIII. TYPOLOGIE DES PERSONNES VUES A LA PASS :



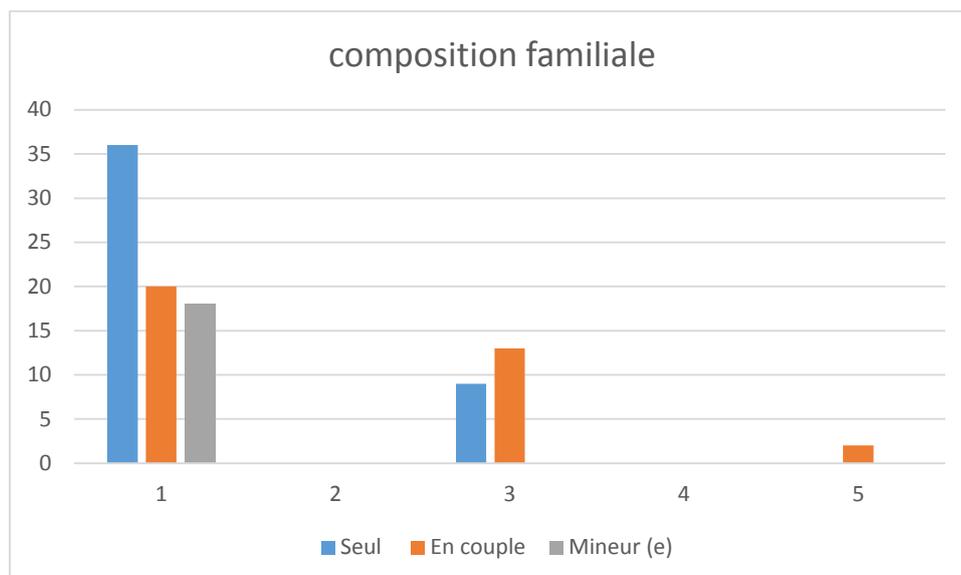
Le sexe des personnes accueillies n'est pas significatif au sein de la PASS comme nous pouvons le voir dans le diagramme ci-dessus.

1. Tranches d'âge des bénéficiaires de la Pass



Nous avons accueilli cette année, majoritairement des personnes de 26/45 ans.

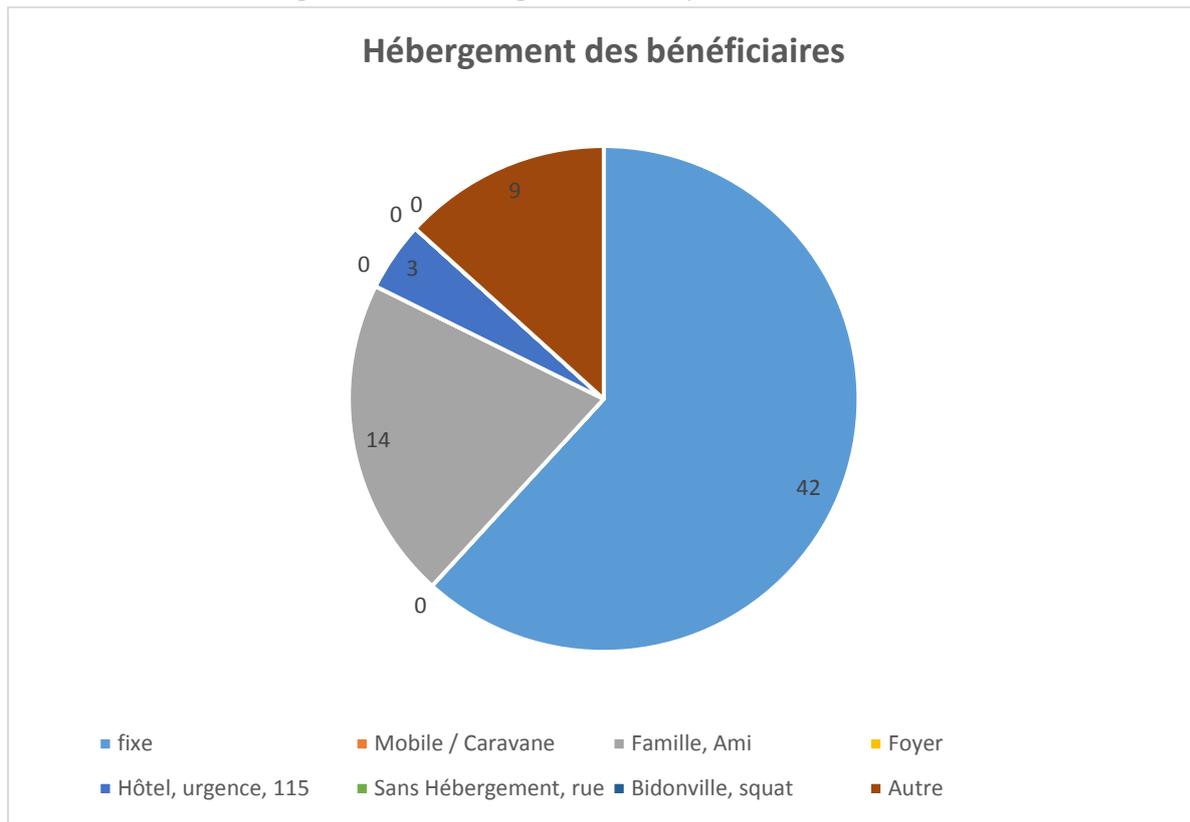
2. Schéma familiaux des bénéficiaires



Au cours de cette année 2022, nous avons accueilli 36 personnes seules. Au sein de ces personnes il y avait également des familles monoparentales avec un recensement de 9 enfants. Il y a également 20 couples, avec un recensement de 13 enfants à charge. La PASS a également pris en charge 2 mineurs isolés.

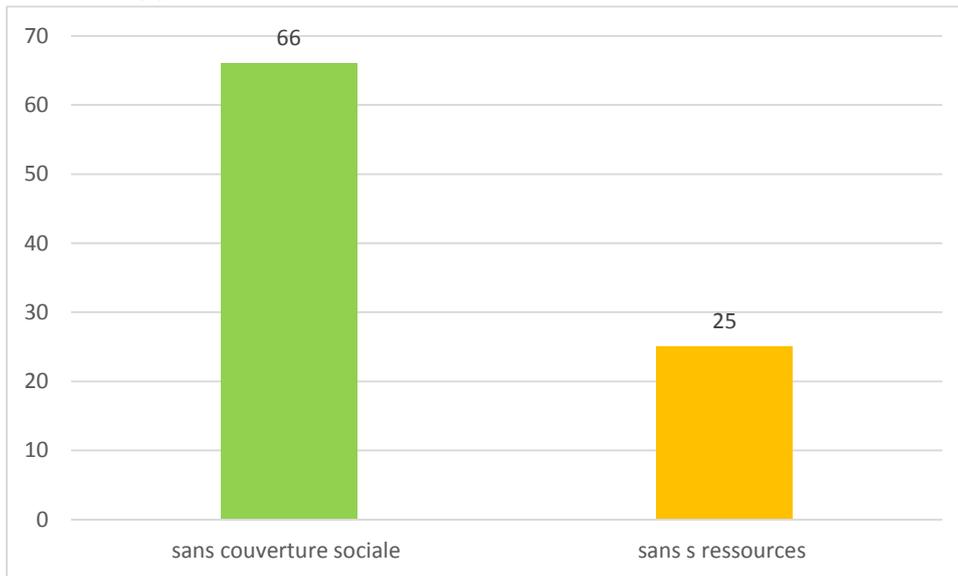
Sur ces 24 enfants la PASS a pris en consultation 18 d'entre eux.

3. La situation de logement / hébergement des personnes bénéficiaire de la PASS



Les lieux de vies sont multiples 42 personnes vivent dans un lieu fixe (loger dans des logements CADA), 14 sont logés par la famille et 9 dorment dans des hôtels. Pour les autres les données ne nous ont pas été signalées.

4. Rapport Couverture Sociale/ressources



Sur 104 personnes prises en charges en 2022, 66 n'avaient pas de couverture sociale. 25 personnes étaient sans ressources

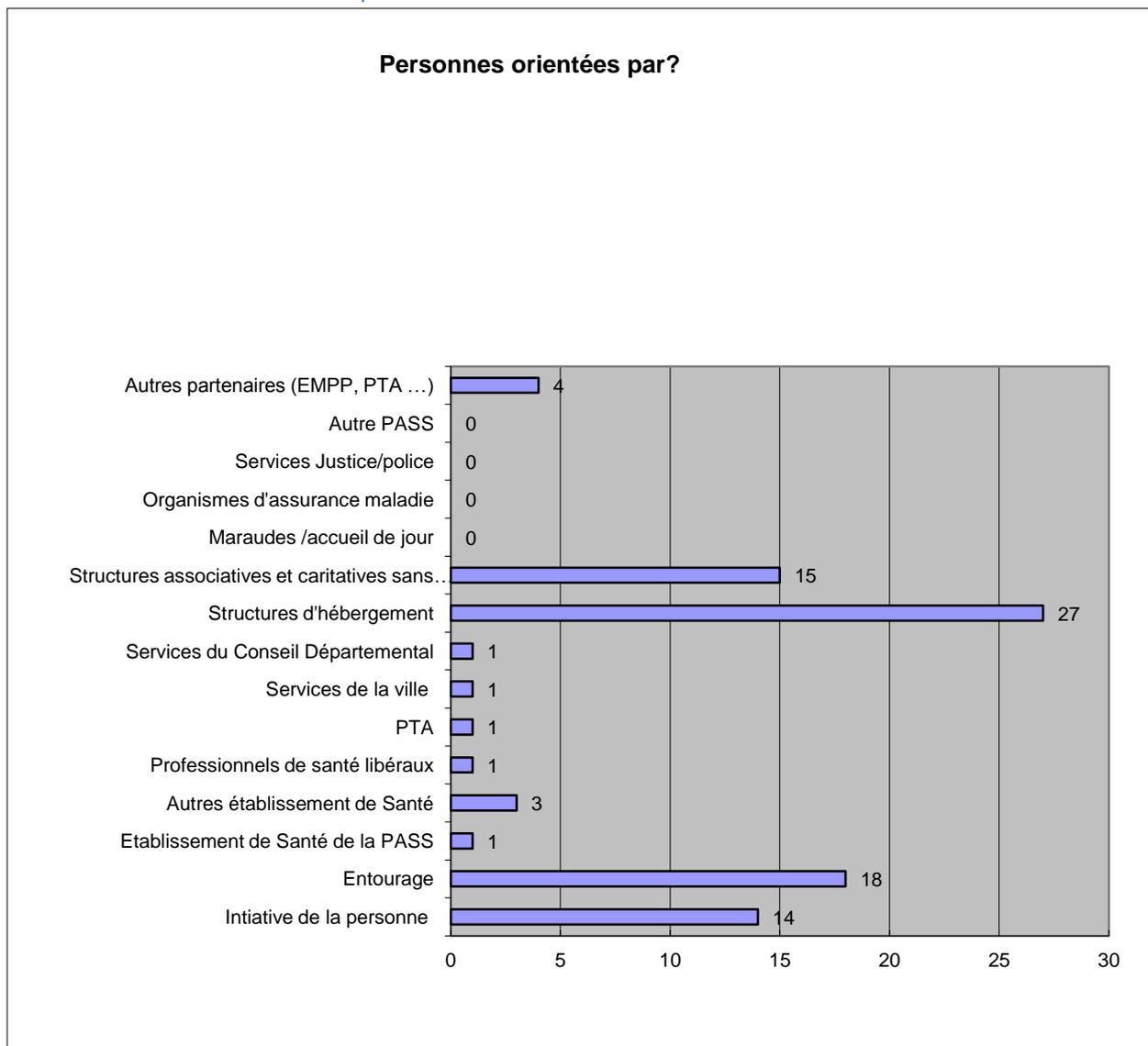
5. Ethnies accueillies

Métropole	42	
Dom Tom	0	
France	42	
Afrique du Nord	4	Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie
Afrique de L'ouest	15	Benin, Cameroun, Centrafrique, Congo Brazzaville, Côte-D'ivoire, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Guinée Equatoriale, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, République du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo
Afrique de l'Est	6	Burundi, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan
Afrique Australe	2	Afrique Du Sud, Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Mascareignes	0	Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, Seychelles
Proche Orient	3	Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Emirats-Arabes-Unis, Géorgie, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Palestine, Qatar, Sultanat' man, Syrie, Turquie, Yémen
Extrême Orient	7	Birmanie, Brunei, Cambodge, Chine, Corée du Nord, Corée de Sud, Indonésie, Japon, Laos,

		Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Timor-Oriental
Moyen Orient	0	Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Iran, Kazakhstan, Kirghizstan, Maldives, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Sri Lanka, Tadjikistan
Amérique du Sud	0	Mexique, Pérou
Union Européenne	4	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Unis, Slovaquie, Slovénie, Suède
Europe hors U.E	21	Albanie, Ukraine, Géorgie

Elles sont en majorité d'origine française (42) ; mais l'écart se resserre avec une prise en charge de personne née hors UE (21).

6. Les orientations des personnes suivies



La plupart des personnes sont orientées vers nous de la part des structures d'hébergements (52), nos principaux partenaires. Ils peuvent être conseillés par leur entourage amical ou viennent par eux-mêmes (32).

IX. ACTIVITE D'ACCUEIL :

Ouverture fiche (file active de l'année)	104
Orientation Accueil (Salle d'attente Café)	
Orientation Laverie	
Orientation Douche/vestiaire	
Orientation Assistante de Service Social	41
Orientation Moniteur éducateur	
Orientation Psychologue	
Orientation Infirmière	31
Orientation Médecin/Dentiste	54
Orientation Urgences	5
Orientation 115	1
Orientation Partenaires	6
Démarches Administratives	54
Démarches Aide alimentaire	1
Démarches Pharmacie	96
Mise à dispo Téléphone	
Prise de rendez-vous	54
Mise à dispo Photocopie	
Gestion commande matériel/fournitures	

X. ACTIVITE ASSISTANTE de SERVICE SOCIAL :

Homme	24
Femme	17
Vit seul	19
En couple	13
Age 18/25 ans	4
Age 26/45 ans	20
Age 46/65 ans	7
Sans ressources	13
Nombres d'entretiens	69
Ouvertures de droits CPAM	41
Relance CPAM	7

XI. ACTIVITE INFIRMIERE

Homme	17
Femme	17
Total	31
Ecoute	13
Diagnostic infirmier	28
Orientation vers examens complémentaires	8
Education santé/ prévention	3
Prise de rendez-vous	19
Type d'actes	
Délivrance traitement/ accompagnement pharmacie	5
Vaccin	1
Pansement	4

XII. ACTIVITE MEDICALE

Homme	16	
Femme	14	
Total	30	
Pathologie	Repérée	Prise en charge
Ortho/ rhumato	1	1
Gunéco/ obstétrique	5	5
Orl/ ophtalmo	3	3
dermato	3	3
Dentaire	0	0
Psychiatrie	5	5

Prescriptions	Nombres
Traitements	10
Bilan sanguin	12
Examens complémentaires	15
Vaccination	6
Hospitalisation	0
Nombre ordonnance avec délivrance gratuite	38
PREVENTION/DEPISTAGE	30

XIII. OBJECTIFS ET PROPOSITIONS DE LA PASS :

1. Structurer l'organisation de la PASS pour répondre aux besoins de la population
 - Stabiliser les effectifs avec adjonction d'un temps administratif dédié
 - Organiser le « Aller/vers »
 - Mise en place d'une permanence PASS dans les C.H. de Eu et de St Valéry.

2. Communiquer sur les missions de la PASS
 - « Aller/vers les partenaires des territoires et les usagers pour mieux leur faire connaître nos missions : associations caritatives, CADA, Samu social, CMS, Croix rouge, CeGIDD, CPAM, CCAS, ONM, PMI, Centre de planification, médecin/sage-femme libéraux, SPIP)
 - Mise à jour des documents (flyer de la PASS, Intranet GHT, Articles de presse...)
 - Campagne de communication interne au GHT.

3. Mettre en place des protocoles et/ou des procédures (dont les repérages des personnes en situations de précarité)
 - Les services hospitaliers ;
 - les partenaires externes (dont médecins de ville...).

XIV. FAITS MARQUANTS EN 2022

Les échanges et partage de pratiques entre les professionnels des différentes PASS de la région Normandie organisé par la coordinatrice des PASS en 2022 permettent d'améliorer nos pratiques, de faire évoluer l'activité de la PASS au sein du GHT. Bien que la stabilité des effectifs ait été fragilisé en 2022, l'activité globale de la PASS a augmenté passant de 84 personnes en 2021 à 104 en 2022.

XV. INSCRIRE LA PASS DANS UNE DEMARCHE QUALITE

Développer des **outils de mise en commun de compétences des professionnels des PASS** (connaissance des publics, maîtrise des techniques d'entretien social, réactivité aux problématiques des nouveaux publics, aux nouvelles réglementations) auprès de l'ensemble du personnel administratif, socio-éducatif, médical et soignant.

Développer des **actions de sensibilisation/formation, promotion de la PASS** comme terrain de stage pour les professionnels de santé ou futurs professionnels (module santé publique dans les Instituts de Formation en Soins infirmiers [IFSI]).

CONCLUSION :

- Parfaire le travail en collaboration avec les services hospitaliers du GHT et du CHU et assurer la qualité de prise en charge des publics démunis.
- Développer le travail et la collaboration à l'aide des outils numériques pour des prises en charge à distance individuelle ou collective.
- Favoriser les échanges interprofessionnels. (ex. : continuer les échanges par mail dès que les entretiens physiques ne peuvent pas se réaliser).
- Développer de plus en plus les échanges pluridisciplinaires avec les différents acteurs de terrain (Responsable de structure, cadre de santé, infirmier, Assistant de service social, psychologue, éducateur, médecins hospitaliers...).
- Mettre en place le « *Aller /Vers* » en organisant des accueils santé sur les CH de EU et de SAINT Valéry en Caux
- Parfaire et poursuivre le travail initié avec nos partenaires extérieurs (Croix Rouge, Itinérance, CADA, Phare 111...) afin de développer au plus près des besoins la prise en charge médico-sociale des situations de précarités

PERSPECTIVES

- Mettre en place au sein de l'offre de soin de notre territoire des temps médicaux et paramédicaux accessibles aux personnes souffrant de vulnérabilité pour une prise en charge plus rapide et particulière sur l'offre en soins dentaires, dermatologiques et ophtalmologiques.
- Consolidation file active.
- Consolidation équipe professionnelle de la PASS de Dieppe et renforcement temps secrétariat.
- Partenariats /Dynamisme sur territoire.
- COPIL¹³ fixé le 21 Septembre 2023.

¹³ Comité de Pilotage

GLOSSAIRE

C.S.S. : Complémentaire Santé Solidaire

A.M.E. : Aide Médicale d'Etat

I.S.T. : Infection Sexuellement Transmissible

O.N.M. : Œuvre Normande des Mères

C.M.S. : Centre Médico-Social

C.C.A.S. : Centre Communal d'Action Sociale

C.H.R.S. : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

C.e.G.I.D.D. : Centre Gratuit d'Informations de Dépistage et de Diagnostic des I.S.T.

C.P.A.M. : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

P.M.I. : Protection Maternelle et Infantile

S.P.I.P. : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

U.D.A.F. : Union Départementale des Affaires Familiales

A.T.M.P. : Association Tutélaire des Majeurs Protégés

C.L.A.T. : Comité de Lutte Anti-Tuberculeuse

C.S.A.P.A. : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

E.M.P.P. : Equipe Mobile Psychiatrie Précarité

C.A.A.R.U.D. : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogue

P.T.A. : Plateforme Territoriale d'Appui

C.E.S.F. : Conseillère en Economie Sociale et Familiale